

Date: 22 février 2011

Type de proposition: Question

Rattaché à: (seulement pour les postulats et amendements)

Auteur-e-s: Groupe UDC, Raymond Clottu

Titre: Après les scandales des loyers de l'Etat de Genève, des villes de Lausanne et de Neuchâtel, qu'en est-il au niveau de notre canton ?

Les scandales des loyers de l'Etat de Genève et de la ville de Lausanne semblent s'étendre à la ville de Neuchâtel (Le Matin Dimanche du 13.02.2011).

Qu'en est-il des 120 immeubles locatifs appartenant à l'Etat ?

Le Conseil d'Etat a-t-il mis en place des mesures de contrôle afin de s'assurer que lors de chaque changement de locataire ou après des travaux importants, les loyers trop bas soient ajustés à la hausse afin d'obtenir un rendement optimal et surtout de s'assurer d'une gestion professionnelle du parc immobilier ?

Certains cantons ont décidé de se défaire de leurs immeubles locatifs, estimant que ce n'est pas la mission de l'Etat d'être actif sur le marché du logement. Que pense le Conseil d'Etat de cette idée ?

Réponse de M. C. Nicati : Il y a lieu de faire la différence entre les immeubles propriétés de l'Etat et ceux propriété de la Caisse pensions prévoyance.ne. En outre, environ 10% sont des appartements de fonction (concierges, cantonniers, etc...) Les immeubles gérés par l'Etat sont soumis au contrôle cantonal des finances et depuis 2010 à un reviseur privé. Aucun problème n'est à signaler. En ce qui concerne la vente, le Conseil d'Etat n'est à priori pas opposé, mais il faut qu'elle soit intéressante sur le plan financier.